

GUIDE TECHNIQUE

 **Grand Prix International Cycliste**
SBERGUES
PAS . de . CALAIS

22.09.2019



Pas-de-Calais
Le Département



Région
Hauts-de-France



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

UCI WORLD TEAMS

AG2R LA MONDIALE



GROUPAMA - FDJ



DIMENSION DATA



KATUSHA ALPECIN



TREK SEGAFREDO



CONTINENTALES PROFESSIONNELLES

ARKEA SAMSIC



COFIDIS SOLUTIONS CREDITS



DELKO MARSEILLE PROVENCE KTM



TOTAL DIRECT ENERGIE



EUSKADI BASQUE COUNTRY MURIAS



ROOMPOT - CHARLES



VITAL CONCEPT B&B HOTELS



WALLONIE BRUXELLES



WANTY GOBERT CYCLING TEAM



RALLY UHC CYCLING



CONTINENTALES

EVO PRO RACING



NATURA4EVER ROUBAIX LILLE METROPOLE



St MICHEL AUBER 93



TARTELETTO ISOREX



AMATEURS

EQUIPE DE FRANCE U23



La création.

Le grand prix cycliste d'Isbergues est créé en 1945, par le secrétaire général de la mairie avec l'aide de quelques commerçants pour donner une animation supplémentaire à l'occasion du raccroc de la ducasse du Pont-à-Balques. Devant le succès populaire rencontré, il est décidé de l'organiser tous les ans le 2^e lundi de septembre jusqu'en 1954, où il prend sa place définitive au calendrier le 38^e dimanche de l'année. Il devient officiel en 1947 avec l'appui technique du Vélo Club de Lillers, club affilié à la FFC, puis de l'US Saint-Omer en 1948 et 1949. 1950 marque un virage important : le Club Cycliste Isbergues Molinghem est créé quelques mois plus tôt, et devient l'organisateur jusqu'en 1988 où l'Association pour l'Organisation du GPI voit le jour et prend la relève.

Appelé Grand Prix des commerçants du Pont-à-Balques les 2 premières années, puis successivement Grand Prix de la ville d'Isbergues, Grand Prix cycliste international d'Isbergues, il devient en 2006 le Grand Prix international d'Isbergues-Pas-de-Calais. Les premières éditions sont disputées par des coureurs amateurs et indépendants. En 1949, placé sous l'égide de la FFC, il est ouvert à toutes les catégories en individuel y compris professionnelles. C'est en 1962 que seuls les groupes sportifs sont autorisés à participer, l'épreuve étant devenue qualificative pour le championnat de France. En 1982, la course devient open et les sélections nationales amateurs sont autorisées à participer et ce jusqu'en 1992 et la création de la Coupe de France.

Après 71 années sans aucune interruption, le Grand Prix d'Isbergues est organisé par des groupes de bénévoles, une quinzaine au départ, 70 actuellement, avec également une municipalité très impliquée depuis l'origine. Parmi les élus, le GPI doit beaucoup aux maires, Roland HUGUET, député et Président du conseil général du Pas-de-Calais, et Jacques NAPIERAJ, maire d'Isbergues depuis 1998. A la tête de cette grande organisation se sont succédés 5 présidents : Paul DUCROCQ, Président fondateur de 1945 à 1955, Maurice LABRE de 1956 à 1980, membre du GPI jusqu'en 2005 à 89 ans, Guy DEMBREVILLE de 1981 à 1986, Guy MOLLET de 1987 à 2000, Guy-Michel DUPONT de 2001 à 2014 et Jean-Claude WILLEMS depuis 2015. Parmi les organisateurs actuels, nombreux sont les adhérents qui compte plus de 20 ans de présence, comme Robert HELLEBOID, membre depuis 1957.

La participation.

Dès 1945, le Grand Prix d'Isbergues connaît un grand succès populaire. C'est une véritable aventure humaine, qui séduit le public, les commerçants, heureux de profiter de cette occasion sportive pour soigner leur publicité, et bien entendu les meilleurs coureurs. Parmi eux, citons le premier vainqueur : Louis DEPREEZ, le voisin de Norrent-Fontes et ces 5 participations au Tour de France, lauréat de Paris-Arras, Paris-Valenciennes et des 4 jours de Dunkerque. Deux coureurs locaux ont contribué au succès populaire de l'épreuve : Eugène DUPUIS, vainqueur de 1946 à 1948, et également du Grand Prix de Fourmies en 1949, et son ami et complice Gustave IMBERT, 2^e du GPI en 1946 alors qu'il est le dauphin de Louison BOBET au Championnat de France la même année. Citons également César MARCELLAK, le Champion de France 1948, qui s'impose au GPI en 1952. Au fil des années, la participation devient internationale. Parmi les Champions du monde, on retrouve au palmarès du GPI Jean STABLINSKI, vainqueur en 1966, Jan JANSSEN en 1969 et Joop ZOETELMEK en 1975 et 1977, mais aussi Jean JOURDEN en 1970, Champion du monde amateur, et José BEYAERT, en 1950, Champion Olympique. Le palmarès est complété par de nombreux vainqueurs de classique et quelques doubles vainqueurs comme Peter VAN PETEGHEM, Cédric VASSEUR, l'enfant du pays licencié au CCIM, ou Arnaud DEMARE.

En 2015, après la victoire de Nacer BOUHANI, le classement par nation place la Belgique en tête avec 25 victoires devant la France, 24, et les Pays-Bas, 7, et 12 nationalités différentes apparaissent au palmarès.

Le parcours.

L'évolution de l'itinéraire à travers le temps est d'abord marqué par les changements de distance : de 120 km jusqu'en 1951, elle passe à 180 km pour augmenter progressivement jusqu'à 215 km de 1955 à 1958. 240 km en 1959, la distance maximale est atteinte en 1979 à 247 km. La réglementation de l'Union Cycliste Internationale pour les courses d'un jour ramène raisonnablement la distance à 210 km dès 1982, puis à 200 km à partir de l'an 2000.

Hormis cette progression du kilométrage, le type même du parcours évolue. En 1945 et 1946, il est composé de 12 tours sur un circuit à l'intérieur de la commune. A partir de 1947, il se dispute sur un parcours de 30 km, à couvrir 4 fois par Aire/Lys, Norrent-Fontes, Lillers et Ham-en-Artois. C'est en 1952 qu'apparaît pour la première fois une boucle des mines par Bruay, Noeux-les-mines et Béthune, puis, en 1956, une boucle des monts par Estrée-Blanche et les collines d'Artois aux alentours. A partir de 1974, les côtes de Reclinghem puis Fauquembergue viennent durcir la course, avec une orientation à mi-chemin entre l'Audomarois et les 7 vallées. En 1982, avec la réduction du kilométrage, la boucle des mines est partiellement supprimée et incorporée dans la boucle des monts. L'année 1999 voit l'itinéraire s'orienter vers le Ternois, faisant de Anvin et ses nombreuses côtes alentours la plaque tournante du circuit et faisant disparaître la côte de Reclinghem.

Les circuits des dernières éditions restent sensiblement les mêmes, avec environs 8 passages à Isbergues sur la ligne d'arrivée.

Le palmarès

1945 Louis DEPREEZ
 1946 Eugène DUPUIS
 1947 Eugène DUPUIS
 1948 Eugène DUPUIS
 1949 Paul DELERUE
 1950 José BEYAERT
 1951 Henri DUHAMEL
 1952 César MARCELLAK
 1953 Paul TAELEMAN
 1954 Joseph PLANCKAERT
 1955 Alfred KAIN
 1956 Seamus ELLIOT
 1957 Willy TRUYE
 1958 Maurice MEULEMAN
 1959 Jean-Claude ANNAERT
 1960 Joseph SCHILS
 1961 Johann DE HAAN
 1962 Laurent CHRISTIAENS
 1963 Clément ROMAN
 1964 Frans MELCKENBEECK
 1965 Willy BOCKLANT
 1966 Jean STABLINSKY
 1967 Paul INT'VEN
 1968 Willy INT'VEN
 1969 Jan JANSSEN
 1970 Jean JOURDEN
 1971 Daniel VAN RIJCKEGHEM
 1972 Marc DEMEYER
 1973 Roger ROSIERS
 1974 Bernard BOURREAU
 1975 Joop ZOETEMELK
 1976 Yvon BERTIN
 1977 Joop ZOETEMELK
 1978 Daniel GISIGER
 1979 Serge PERIN

1980 Etienne DE WILDE	1993 Jann KIRSIPUU	2006 Cédric VASSEUR
1981 André CHALMEL	1994 Wilfried NELISSEN	2007 Martin ELMIGER
1982 Sven-Ake NILSSON	1995 Jann CORVERS	2008 William BONNET
1983 Sean KELLY	1996 Mario AERTS	2009 Benoît VAUGRENARD
1984 Kim ANDERSEN	1997 Magnus BACKSTEDT	2010 Aleksey SARAMOTINS
1985 Adri VAN DER POEL	1998 Stéphane CUEFF	2011 Aaen Janus JORGENSEN
1986 Teun VAN VLIET	1999 Lauri AUS	2012 John DEGENKOLB
1987 Alan PEIPER	2000 Peter VAN PETEGEM	2013 Arnaud DEMARE
1988 Jann GOESSENS	2001 Peter VAN PETEGEM	2014 Arnaud DEMARE
1989 Sammie MOREELS	2002 Cédric VASSEUR	2015 Nacer BOUHANNI
1990 Frédéric MONCASSIN	2003 Jans KOERTS	2016 Kristoffer HALVORSEN
1991 Jacky DURAND	2004 Ludovic CAPELLE	2017 Benoit COSNEFROY
1992 Phil ANDERSON	2005 Niko ECKHOUT	2018 Philippe GILBERT

ORGANISATION

Les Présidents d'honneur	: Roland HUGUET, Jacques NAPIERAJ, Robert HELLEBOID et Guy-Michel DUPONT.
Président de l'organisation	: Jean-Claude WILLEMS.
Vice-Présidents	: Sébastien VANDAËLE, Eric MALINGUE, Francis POUILLE.
Trésorière	: Pauline GALLOIS, adjoint : Daniel IZING.
Secrétaire	: Isabelle VANDAËLE, adjoints : Olivier MOLON et Thibault DEPRIESTER.

Circuit et sécurité	: Thibault DEPRIESTER.
Responsable signaleurs	: Alfred COURCEL (secteur d'Isbergues).
Responsable fléchage	: Jacques DUPLOUY, adjoint : Claude DA SILVA.
Sonorisation et liaison radio	: Serge VINCENT.
Invités et véhicules	: Olivier MOLON, assisté de Claudie FARDEL, Thomas DEQUENNE, Philippe OURDOUILLIE et Thomas HENRON.
Responsable permanence	: Isabelle VANDAËLE assistée de Karine CAMPAGNE.
Coordination contrôle médical	: José LHERBIEZ.
Coordination protocole	: Pauline GALLOIS.
Coordination équipes	: Eric MALINGUE assisté de Jean-Claude BREUSE.
Assistance liaison infos course	: Maxime PLANQUE.
Relation presse	: Jean-Marc HECQUET, assisté de Maïté CORRIETTE.
Accueils invités	: Isabelle VANDAËLE assistée de Karine CAMPAGNE.
Accueils officiels course	: Guy-Michel DUPONT assisté de Geneviève DUPONT.
Responsable restauration	: Micheline DAUTRICHE, assistée de Josée DUPONT.
Coordination assurances	: Matthieu DEVAUX.
Responsable logistique salles et ligne d'arrivée	: David BEZILLE assisté de Robert DUPONT.
Coordination villages départ et arrivée	: Francis POUILLE, assisté de Michel MOLLET.
Responsable caravane publicitaire	: Kevin DANEL.

Les membres permanents du comité d'organisation :

Marcel BESSARD, Sébastien CARNET, Jean-Louis CAPELLE, Monique DAMBRUNE, Virginie DAMBRUNE, Dany DELASSUS, Gérard DELZONGLE, Sophie DENDRAËL, Roger DERUSME, Marie GABELLE, Muriel HELLEBOID, Daniel IZING, Monique IZING, Amandine JOSEPH, Antoine LAIR, Bernard LAIR, Emile LECOCCQ, Gilles LEFEBVRE, Yvonne LEGRAND, Patricia LELONG, Maryse Leturgie, Danielle MENU, Gérard MENU, Marie-Paule MOLLET, Emmanuelle MOLON, Richard PONCHEL, André SAVARY, Hélène SCOTTE, Rémy SZCZEPANIAK, Manon VANDAËLE, Françoise WIDENT, Michel WIDENT, Jean-Yves WILLEMS, Monique WILLEMS.

OFFICIELS

Le Président du jury	: Wilfried HAAN.
Les Commissaires UCI	: Jacky VERDENERT et Laurent BASTIEN.
Les Commissaires UCI	: Cédric FONTENEAU et Thierry COQUISART. (motos)
Juge à l'arrivée	: Philippe MERCHER.
Commissaire voiture balai	: Jérôme DELECOURT.
Délégué LNC	: Arnaud PLATEL.
Info radio course	: Stéphanie POUCHELLE assistée de Sébastien BARRE.

Président de l'organisation	: Jean-Claude WILLEMS.
Directeur de course	: Joël HUYSMAN.
Directeur général	: Olivier MOLON.
Directeur général adjoint	: Thibault DEPRIESTER.

Régulateurs	: Rodolphe CRAMETE et David BEZILLE.	
Ardoisier	: Jérôme MORTREUX.	Prix spéciaux : Nicolas TRINEL.
Sécurité course	: M.S.O. Evènementiel.	Escorte officielle : EDSR du Pas-de-Calais.
Equipe médicale	: D ^r Hervé PROUVOYEUR, assisté de Mathieu DENDRAËL et Raphaël FOURNIER.	
Equipe médicale	: D ^r Pascal MASTAIN, assisté de Vincent DEROUBAIX.	
Moto médicale	: Arnaud GARACHE.	
Ambulances	: Ambulances NAËLS.	
Dépannage neutre	: Assistance Sport Media.	Radio course : MOTOCOM.
Photo finish	: MATSPORT.	
Speakers officiels	: Daniel MANGEAS et Michel GELIZE.	Info public : Eric MALINGUE.

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, le comité d'organisation du GPI se réserve le droit d'interdire l'inscription à son épreuve de toute équipe ou concurrent qui porterait atteinte à son image et à sa réputation.

ARTICLE 01 ORGANISATION.

La 73^{ème} édition du Grand Prix d'ISBERGUES Pas-de-Calais est organisée par l'association pour l'organisation du Grand Prix d'Isbergues, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 22 septembre 2019.

ARTICLE 02 TYPE D'EPREUVE.

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes Elite. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour.

L'épreuve est classée en classe 1.1. Conformément au règlement UCI et au barème de l'article 2.10.008, elle attribue les points suivants : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 5, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3 aux 25 premiers coureurs classés pour le classement UCI Continental Hommes Elite et Moins de 23 ans.

ARTICLE 03 PARTICIPATION.

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : 1^{ère} division (UCI Pros Teams) (dans la limite de 50%), 2^{ème} division (Continetales Professionnelles UCI), 3^{ème} division (Continetales UCI et Nationales).

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipes est de minimum 5 et de maximum 7 coureurs.

ARTICLE 04 PERMANENCE.

La permanence de départ se tient le samedi 21 septembre 2019 de 16h à 18h, à la salle d'honneur de l'hôtel de ville, place Emile Basly à Isbergues ainsi que le dimanche 22 septembre 2019 de 9h à 10h à la salle APERAM, rue de Pologne à Isbergues. La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la salle d'honneur de l'hôtel de ville, place Emile Basly, de 16h00 à 17h45 le samedi 21 septembre 2019.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement U.C.I., en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 18h15 le samedi 21 septembre et aura lieu à la salle d'honneur de l'hôtel de ville, place Emile Basly à Isbergues.

La permanence d'arrivée se tient le dimanche 22 septembre de 16h à 19h à la salle APERAM, rue de Pologne à Isbergues.

ARTICLE 05 RADIO-TOUR.

Les informations course seront émises sur la fréquence de 157.4875 MHz.

ARTICLE 06 ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE.

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sport Media. Le service est assuré au moyen de 3 voitures et 1 moto.

ARTICLE 07 DEPART.

Les concurrents doivent se présenter sur le podium protocolaire pour le contrôle des signatures en tenue de course. Une liste contenant les horaires de passage des équipes sur le podium protocolaire pour la signature sera communiquée la veille au directeur sportif de chaque équipe.

ARTICLE 08 DELAIS D'ARRIVEE.

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur (Article 2.3.039 du règlement UCI).

ARTICLE 09 PRIX.

La dotation de l'épreuve, conformément au barème UCI, s'élève à 14.520€ répartis entre les 20 premiers coureurs du classement officiel selon le barème suivant :

Class.	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Prix €	5785	2895	1445	715	580
Class.	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
Prix €	435	435	290	290	150
Class.	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}
Prix €	150	150	150	150	150
Class.	16 ^{ème}	17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}	20 ^{ème}
Prix €	150	150	150	150	150

ARTICLE 10 CLASSEMENTS.

9.1 - PRIX DES MONTS :

Le classement est disputé sur l'ensemble des 6 monts répertoriés dans l'épreuve. A chaque mont sont attribués : 5 points au 1^{er} coureur, 3 points au 2^{ème} et 1 point au 3^{ème}.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie la plus élevée.
2. Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie suivante et ainsi de suite.
3. Classement général individuel au temps. Une prime d'un montant de 350€, attribuée par «Partenaires Industriels», récompense le 1^{er} de ce classement.

9.2 - PRIX DES SPRINTS :

Le classement du Prix des Sprints est disputé sur l'ensemble des 4 sprints répertoriés dans l'épreuve. A chaque sprint sont attribués : 5 points au 1^{er} coureur, 3 points au 2^{ème} et 1 point au 3^{ème}.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité au classement général individuel aux points, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de victoires d'étapes.
2. Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires comptant pour le classement général aux points.
3. Classement général individuel au temps. Une prime d'un montant de 350 € attribuée par «ADMIR du Pas-de-Calais» récompense le 1^{er} de ce classement.

9.3 - PRIX DE LA COMBATIVITE :

Une prime d'un montant de 100€ attribuée par la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys romane récompense le coureur le plus combatif, qui est désigné par la Direction de course.

9.4 - PRIX DU MEILLEUR JEUNE :

Une prime d'un montant de 200€ attribuée par le Conseil Régional des Hauts-de-France, récompense le meilleur jeune, né depuis le 1er janvier 1994, au classement général officiel de l'épreuve.

9.5 - SPRINT « LE 62 » :

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais attribue une prime d'un montant de 200€ au coureur qui passe le premier la ligne du Sprint « le 62 », situé au kilomètre 69,5 dans la commune de EPS.

9.6 - MEILLEURE EQUIPE:

Le classement par équipe est établi par addition des places des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe, sauf le contre-la-montre par équipes qui est régi par le règlement particulier de l'épreuve. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois meilleurs temps de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape. Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues.

En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans le classement par équipes du jour.
2. Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour, etc. S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel. Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes. Une prime d'un montant de 400€ attribuée par «B&B Hôtels Béthune - Bruay la Buisnière», est versée à l'équipe terminant première de l'épreuve.

9.7 - CLASSEMENT DU MEILLEUR REGIONAL :

Une prime de 200€, attribuée par « Danel Espaces Verts », récompense le coureur régional, né ou licencié dans la région Hauts-de-France, le mieux classé à l'arrivée.

9.8 - DOSSARD VERT :

Le coureur désigné « Dossard Vert » reçoit une prime de 100€, attribué par « Soluce Expert Conseil ». Il est désigné par la direction de course pour être le plus respectueux des consignes environnementales fixées par l'organisation.

9.9 - PRIX DU FAIR-PLAY :

Le coureur désigné le plus « Fair-Play » du peloton reçoit une prime de 100€, attribuée par la « CCI Artois Hauts-de-France ». Il est désigné par la direction de course pour être le plus respectueux du règlement et du respect de l'adversaire.

En ce qui concerne les prix spéciaux, il est rappelé que pour pouvoir prétendre à ces primes, les lauréats devront avoir terminé l'épreuve, figurer au classement final et participer à la cérémonie protocolaire. Ces primes seront versées par la F.F.C. en même temps que les primes de la course.

ARTICLE 11 ANTIDOPAGE.

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Les opérations de contrôle médical s'effectuent, sous l'autorité de l'UCI et des officiels désignés, à proximité de la ligne d'arrivée, Route de la Victoire.

ARTICLE 12 PROTOCOLE.

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premiers de l'épreuve.
 - Le leader au classement général individuel de la Coupe de France, ou en son absence, son Directeur sportif.
 - Le lauréat du «Prix des Monts».
 - Le lauréat du «Prix des Sprints».
 - Le lauréat du «Sprint Le 62».
 - Le meilleur jeune de l'épreuve.
 - L'équipe 1^{ère} du «Classement par équipe».
- Elle sera représentée par au moins 3 de ses coureurs.
- Le lauréat du «Prix de la Combativité».
 - Le meilleur régional.
 - Le lauréat du «Dossard vert».
 - Le lauréat du «Flair-play».

Ils se présenteront au podium protocolaire dans un délai maximum 10 minutes après leur arrivée.

En cas d'absence sur le podium des coureurs, l'Organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non-remise des primes.

ARTICLE 13 PENALITES.

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

ARTICLE 14 COUPE DE FRANCE.

Le 73^{ème} Grand Prix d'ISBERGUES Pas-de-Calais est la 14^{ème} épreuve de la Coupe de France, dont le règlement spécifique est applicable à l'épreuve.

Le présent règlement complète les règlements de l'UCI et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France de cyclisme sur route est la propriété exclusive de la Ligue Nationale de Cyclisme.

Article 1

La Coupe de France est un challenge organisé par la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle porte sur une sélection d'épreuves françaises en ligne inscrites au calendrier Europe Tour.

Article 2

Pour pouvoir intégrer la Coupe de France, toute nouvelle épreuve devra remplir les conditions suivantes :

- L'épreuve avant de devenir Coupe de France devra avoir été organisée les deux années précédant sa demande au niveau professionnel selon la LNC (respect de l'accord ROCC-AC2000).

- Acceptation du cahier des charges de la Coupe de France de l'épreuve avant son intégration au calendrier de la Coupe de France.

- Obligation pour l'épreuve intégrant le calendrier de la Coupe de France de s'engager au moins 2 ans ; une caution de 2 000 € sera demandée et remboursée aux organisateurs à la fin de la 2^{ème} année. Le fait de remplir ces critères n'attribue pas automatiquement le label Coupe de France. Le conseil d'administration de la LNC étant le seul compétent pour valider le Calendrier de la Coupe de France.

Toute épreuve se retirant du calendrier de la Coupe de France devra remplir à nouveau les conditions inscrites ci-dessus et sera à ce titre considérée comme une nouvelle épreuve.

Article 3

La Coupe de France comporte trois classements :

- Classement individuel: La Coupe de France est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves.
- Classement par équipes: La Coupe de France est ouverte à tous les groupes Français.
- Classement individuel des Jeunes: La Coupe de France est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves nés depuis le 1^{er} janvier 1994.

Article 4

4.1- Toutes les épreuves souhaitant ne plus faire partie du challenge Coupe de France doivent adresser par courrier à la LNC au plus tard le 31 Octobre leur désengagement.

4.2 - Une épreuve annulée perd le label Coupe de France.

Article 5

Aucune concurrence entre épreuves de la Coupe de France n'est admise.

Article 6

Les organisateurs invitent obligatoirement les équipes Françaises de première (Pro Teams), de seconde (Continetales Professionnelles) et de troisième division (Continetales).

Pour 8 équipes Françaises ayant le statut professionnel

Les organisateurs versent 371 € HT soit 445,20 € TTC par coureur partant pour les 8 équipes Françaises ayant le statut professionnel.

Pour 9 ou 10 équipes Françaises ayant le statut professionnel, Les organisateurs versent 330 € HT soit 396 € TTC par coureur partant.

Ces versements s'effectuent sur présentation d'une facture.

Pour les équipes étrangères de 1^{ère} et de 2^{ème} division les indemnités de déplacement sont conformes à la grille UCI. Pour les équipes de 3^{ème} division étrangères ainsi que pour toute équipe Française sans statut professionnel, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

Article 7

7.1 – Pour le classement individuel, sont attribués : 50–35–25–20–18–16–14–12–10 –8–6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve.

3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13^{ème} et la 15^{ème} place incluse. Le classement général individuel s'établit par l'addition des points ainsi obtenus.

En cas d'ex-æquo, les coureurs sont départagés par le plus grand nombre de premières places puis, le cas échéant, de 2^{ème}, de 3^{ème} places, de la meilleure place lors de la dernière manche. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche courue qui les départage.

7.2 – Le classement par équipes est établi pour les seuls groupes Français de la manière suivante :

En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

a) Les deux premiers coureurs de chaque équipe sont retenus. Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve. En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

b) L'équipe qui obtient le moins de points est classée première. Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement : 12 – 9 – 8 – 7 – 6 points et, s'il y a lieu, 5 – 4 etc...

En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2^{ème}, puis de 3^{ème} places. En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

7.3– Pour le classement individuel des Jeunes, sont attribués : 50–35–25–20–18–16–14–12–10 –8–6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve, à la place réelle. 3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13^{ème} et la 15^{ème} place incluse, place réelle à l'arrivée. Le classement général individuel des jeunes s'établit en application des règles inscrites dans le deuxième paragraphe de l'article 7.1.

Article 8

L'organisateur veillera au respect du cahier des charges de la Coupe de France édité par la LNC. Si celui-ci n'utilise pas le fond de podium fourni par la LNC, le support qu'il utilise devra se conformer à la présentation générale de la Coupe de France.

Article 9

A l'issue de chaque épreuve, et à l'exception de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire :

- le leader de la Coupe de France à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif.

La remise protocolaire se situera entre la remise des trophées aux 3 premiers et les prix spéciaux de l'épreuve.

A l'issue de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire qui sera organisé à l'issue de celui de l'épreuve :

- le vainqueur de la Coupe de France à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif.

- le vainqueur du classement du meilleur jeune ou, en son absence, le meilleur jeune de l'épreuve.

- les coureurs et directeur sportif de l'équipe vainqueur du classement par équipe.

Article 10

A l'issue de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au leader de la Coupe de France ou en son absence à son Directeur Sportif.

Article 11

Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis au Bureau Exécutif de la LNC.

Article 12

Les prix :

Au premier coureur : 7 700 €

Au deuxième coureur : 4 600 €

Au troisième coureur : 3 100 €

Au premier du classement des Jeunes : 3 100 €

A la première équipe : 7 500 €

Article 13

La cérémonie officielle de remise des prix de la Coupe de France 2019 aura lieu dans un lieu et à une date restant à définir. Pour prétendre percevoir leur prix, les lauréats devront être présents. En cas d'absence ils ne percevront pas leur prix. Tout coureur convaincu de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclu du classement de la Coupe de France. Tout coureur faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retiré du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire. Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement.

Extrait du règlement de l'Union Cycliste Internationale :

art. 2.2.035

Tous les suiveurs à l'échelon course, sauf les journalistes accrédités et les invités d'honneur qui ne conduisent pas de véhicule, doivent être porteur d'une licence.

La voiture des équipes doit avoir à son bord un directeur sportif licencié en tant que tel, comme responsable du véhicule. Pour les véhicules des équipes enregistrées auprès de l'UCI, ce directeur sportif devra de plus être enregistré en tant que tel auprès de l'UCI.

art. 2.2.036

Il est interdit à tous les suiveurs de jeter quelque objet que ce soit le long du parcours.

art. 2.2.037

Toute aspersion à partir d'un véhicule est interdite.

1 VEHICULES OFFICIELS

Les véhicules officiels seront stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Grévy (voir plan départ/arrivée). A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur la RD186 sur la ligne de départ.

Se placeront devant le peloton :

- La voiture du directeur de course.
- La voiture du directeur général et directeur général adjoint.
- La voiture du juge à l'arrivée.
- La voiture du commissaire 1.
- La voiture de l'inspecteur médical.
- La voiture du délégué LNC.
- Les motos des commissaires.
- Les motos info, régulateur, ardoisier et des classements intermédiaires

Se placeront derrière le peloton :

- La voiture du président du jury
- La voiture du commissaire 2
- Les voitures des médecins de course
- Les ambulances

A l'arrivée de l'épreuve, les chauffeurs déposeront les officiels sur la ligne d'arrivée et rejoindront le parking véhicules invités.

2 VEHICULES DE DEPANNAGE NEUTRE

Les véhicules de dépannage neutre seront également stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Jules Grévy (voir plan départ/arrivée). A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur le RD 186 sur la ligne de départ.

Deux voitures et une moto se placeront devant le peloton. La 3ème voiture se placera derrière les directeurs sportifs. A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation, 300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée.

3 VEHICULES DES DIRECTEURS SPORTIFS

Les véhicules des directeurs sportifs seront stationnés sur la RD186 au niveau de la poste (voir plan départ/arrivée).

Aussitôt le départ de l'épreuve, ils prendront place derrière le peloton dans l'ordre désigné par le tirage au sort.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation (300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée).

4 VEHICULES DE PRESSE

Les véhicules de presse seront stationnés sur le parking «Presse» situé, rue Grévy (voir plan départ/arrivée).

A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur le RD 186 devant le peloton. Durant l'épreuve, les motos (presse, radio, ...) ne peuvent en aucun cas « stationner » immédiatement devant le peloton.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit avant le dernier tour et prendre la déviation (300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée).

5 VEHICULES DES INVITES

Les véhicules d'invités seront stationnés sur le parking «Véhicules Invités» situé près du village V.I.P. Ils partiront après le 1^{er} tour de la boucle locale d'Isbergues. Ils devront la quitter après un tour de boucle finale et rejoindre le parking «Véhicules invités».

6 AMBULANCES ET VOITURE BALAI

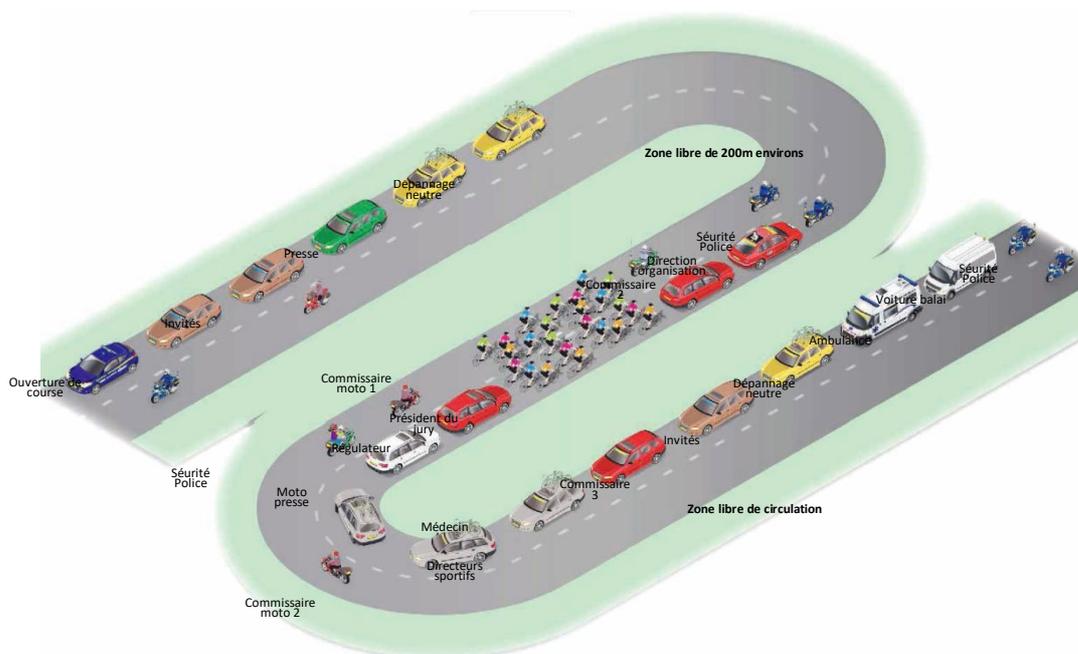
Ces véhicules ont obligation de passer la ligne d'arrivée.

7 VEHICULES PRIORITAIRES

Un disque rouge sera apposé sur les véhicules prioritaires, leur donnant la priorité de passage dans tous les cas.

8 VEHICULES DE LA CARAVANE PUBLICITAIRE

Les véhicules de la caravane publicitaire seront stationnés sur le parking Carrefour Market, rue de Guarbecque. Les conducteurs et leurs passagers devront se conformer aux instructions de la responsable de l'organisation et des motards de la Gendarmerie Nationale chargés de l'escorte. Ils sont tenus de respecter en tous points le CODE DE LA ROUTE. Au retour sur Isbergues, les caravaniers effectueront un passage sur la ligne d'arrivée et rejoindront leur parking depuis la rue de l'Eglise de Berguette en suivant le parcours final.



Permanences:

Hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues.
Tél : (+33)(0)3.21.61.30.80.

Salle APERAM, rue de Pologne à Isbergues.
Tél : (+33)(0)3.21.25.55.09

SAMEDI 21 SEPTEMBRE

- de 16h à 18h Ouverture de la permanence de course.
- de 16h à 18h00 Accueil des groupes sportifs salle d'honneur de l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues, distribution des accréditations et pièces officielles aux suiveurs.
- 18h15 Réunion des directeurs sportifs, organisateurs et officiels UCI et délégués LNC, à salle d'honneur de l'hôtel de ville.
- de 14h à 19h Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels (accès par la rue Jules GREVY).

DIMANCHE 22 SEPTEMBRE

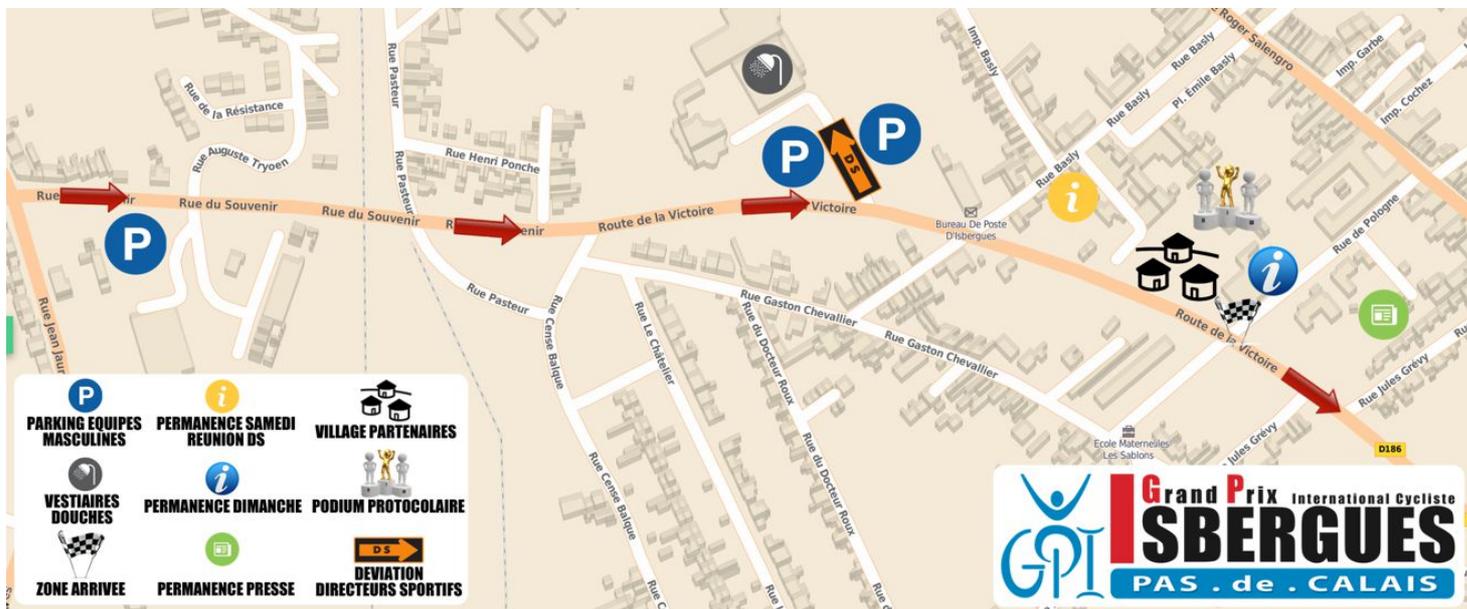
- de 9h à 10h Permanence de course à la salle APERAM, rue de Pologne à Isbergues.
- de 8h à 10h Accréditations et distribution des documents officiels aux suiveurs, à la Permanence.
Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels.
- de 10h à 12h Accréditations Presse et médias, à la maison des associations 178, rue Roger Salengro à Isbergues.

OPERATIONS de DEPART

- de 10h50 à 11h40 Présentation des équipes et signatures sur le podium protocolaire, selon le planning établi par l'organisateur.
- 11h45 Appel des coureurs sur la ligne de départ, RD186 à l'intersection de la rue de Pologne.
- 11h50 Départ fictif donné par M. le Maire d'Isbergues, Jacques NAPIERAJ.

OPERATIONS d'ARRIVEE

- 16h00 Ouverture de la permanence de course à la salle APERAM, rue de Pologne à Isbergues.
ARRIVEE prévue vers 16h30.
- 16h45 Cérémonie protocolaire sur le car podium du Conseil Départemental du Pas-de-Calais.
Présentation sur le podium des coureurs primés selon les règlements particuliers de l'épreuve et de la Coupe de France 2019.



**MERCI DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LE STATIONNEMENT
SUR LES PARKINGS PREVUS POUR L'EPREUVE MASCULINE**



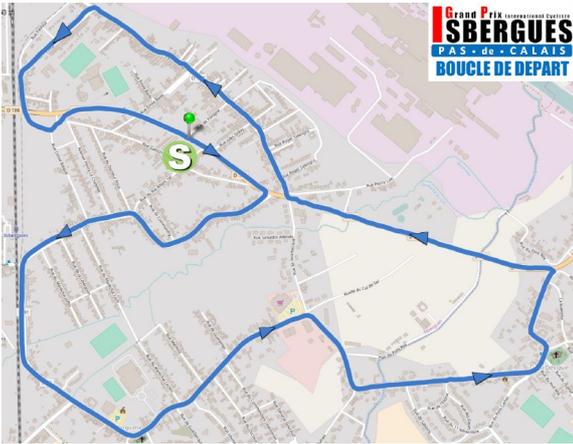
LE PARCOURS

KMS PARCOURS	KMS A PARCOURIR	INDICATIONS	PRECISIONS	ROUTE	Horaire caravane	Horaire course		KMS PARCOURS	KMS A PARCOURIR	INDICATIONS	PRECISIONS	ROUTE	Horaire caravane	Horaire course	
						43 km/h	45 km/h							43 km/h	45 km/h
-6,9		DEPART PROMIENADE route de la victoire sur ligne d'arrivée		D186	9h45	11h50	11h50	82,2	115,1	ANVIN			12h21	13h54	13h49
		GUARBECCOUE			9h50	11h55	83,7	113,6	DEBUT DE LA ZONE DE RAVITAILLEMENT				12h22	13h56	13h51
		ISBERGUES			10h00	11h56	84,7	112,6	FIN DE LA ZONE DE RAVITAILLEMENT				12h25	13h58	13h52
0	197,3	DEPART REEL [Lance]	route de la victoire sur la ligne d'arrivée	D186	10h00	12h	85,2	112,1	TENEUR				12h26	13h58	13h53
		GUARBECCOUE				12h04	85,9	111,4	FIN DE LA ZONE VERTE				12h28	13h59	13h54
		ISBERGUES				12h05	86,8	110,5	Prix des monts				12h29	14h01	13h55
6,9	190,4	ligne d'arrivée	1er PASSAGE	D186	12h09	12h09	86,9	110,4	BERGUENEUSE				12h29	14h01	13h55
		GUARBECCOUE			12h13	12h13	89	108,3	EQUIRRE				12h33	14h04	13h58
		ISBERGUES			12h15	12h15	91,1	106,2	Prix des monts				12h37	14h07	14h03
13,8	183,5	ligne d'arrivée	2ème PASSAGE	D186	12h19	12h18	92,6	104,7	LISBOURG				12h39	14h09	14h03
		GUARBECCOUE			12h23	12h22	98,2	99,1	LAIRES				12h49	14h17	14h10
		ISBERGUES			12h24	12h23	100,4	96,9	BONCOURT				12h53	14h20	14h13
20,7	176,6	ligne d'arrivée	3ème PASSAGE	D186	12h28	12h27	102,1	95,2	FLECHIN				12h56	14h22	14h16
		GUARBECCOUE			12h33	12h31	104,2	93,1	CUHEM				13h00	14h25	14h18
		ISBERGUES			12h34	12h33	106,1	91,2	ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE				13h03	14h28	14h21
27,6	169,7	ligne d'arrivée	4ème PASSAGE	D186	12h38	12h36	107,9	89,4	ESTREE-BLANCHE				13h06	14h30	14h23
27,6	169,7	Prix des Sprints	Sprint N°1 - SUR LA LIGNE D'ARRIVEE		12h38	12h36	110,9	86,4	Prix des monts				13h12	14h34	14h27
29,4	167,9	Sortie boucles de "DEPART" -	Début de la boucle des "MONTS"		12h41	12h39	111,1	86,2	LIGNY-LES-AIRES				13h12	14h35	14h28
30,9	166,4	HAM EN ARTOIS			12h43	12h41	111,1	86,2	RELY				13h12	14h35	14h28
33,6	163,7	BOURECQ			12h46	12h44	115,1	82,2	LINGHEM				13h19	14h40	14h33
35,2	162,1	ST HILAIRE COTTES			12h49	12h46	117,6	79,7	QUERNES				13h23	14h44	14h36
36,3	161	LESPESSÉS			12h50	12h48	117,6	79,7	ROMBLY				13h23	14h44	14h36
36,9	160,4	LIERES			12h51	12h49	119,3	78	MAZINGHEM				13h26	14h46	14h39
39,8	157,5	AUCHY-AU-BOIS		D185	12h55	12h53	122,3	75	ISBERGUES				13h32	14h50	14h43
43,6	153,7	NEDONCHEL			13h00	12h58	125,9	71,4	Sortie boucle des MONTS - Début des boucles "FINALE" (6 tours)				13h38	14h55	14h47
44,6	152,7	NEDON			13h02	12h59	125,9	71,4	5ème PASSAGE				13h38	14h55	14h47
45,9	151,4	Prix des Sprints	Sprint N°2 - NEDON		13h04	13h01	129,1	68,2	GUARBECCOUE				13h44	15h00	14h52
46,7	150,6	NEDONCHEL			13h05	13h02	129,4	67,9	Prix des Sprints				13h44	15h00	14h52
49,3	148	Prix des monts	MONT n°1 - Côte de FIEFS (arbre à droite)		13h08	13h05	131,3	66	ISBERGUES				13h48	15h03	14h55
49,8	147,5	FIEFS			13h09	13h06	137,8	59,5	ligne d'arrivée				15h12	15h03	15h03
53,8	143,5	FONTAINE-LES-BOULANS			13h15	13h11	141	56,3	GUARBECCOUE				15h16	15h08	15h08
56,1	141,2	HEUCHIN			13h18	13h14	143,2	54,1	ISBERGUES				15h19	15h10	15h10
59,9	137,4	Prix des monts	MONT n°2 - Côte de Heuchin (arbre)		13h23	13h19	149,7	47,6	ligne d'arrivée				15h28	15h19	15h19
60	137,3	BOYVAL			13h23	13h20	152,9	44,4	GUARBECCOUE				15h33	15h23	15h23
63,1	134,2	SAINS-LES-PERNES			13h28	13h24	155,1	42,2	ISBERGUES				15h36	15h26	15h26
66,7	128,6	EPS - HERBEVAL		D71 E1	13h35	13h31	161,6	35,7	ligne d'arrivée				15h45	15h35	15h35
69,5	127,8	Prix des Sprints	Sprint N°3 - EPS "SPRINT DU 62"		13h36	13h32	164,8	32,5	GUARBECCOUE				15h49	15h39	15h39
71,7	125,6	HESTRUS			13h40	13h35	167	30,3	ISBERGUES				15h53	15h42	15h42
72,1	125,2	Prix des monts	MONT n°3 - Côte de Hestrus		13h40	13h36	173,5	29,8	ligne d'arrivée				16h02	15h51	15h51
74,3	123	ST MARTIN	(commune d'Hericourt)		13h43	13h39	176,7	20,6	GUARBECCOUE				16h06	15h55	15h55
75,9	121,4	WAVRANS SUR TERNOISE			13h45	13h41	178,9	18,4	ISBERGUES				16h09	15h58	15h58
76,9	120,4	SAUTRICOURT	(commune d'Hericourt)	D343	13h47	13h42	185,4	11,9	ligne d'arrivée				16h18	16h07	16h07
77,8	119,5	MONCHY-CAVEUX			13h48	13h43	188,6	8,7	GUARBECCOUE				16h23	16h11	16h11
80,3	117	FLEURY			13h52	13h47	190,8	6,5	ISBERGUES				16h26	16h14	16h14
82,2	115,1	ENTREE DANS LA ZONE VERTE			13h54	13h49	197,3	0					16h35	16h23	16h23

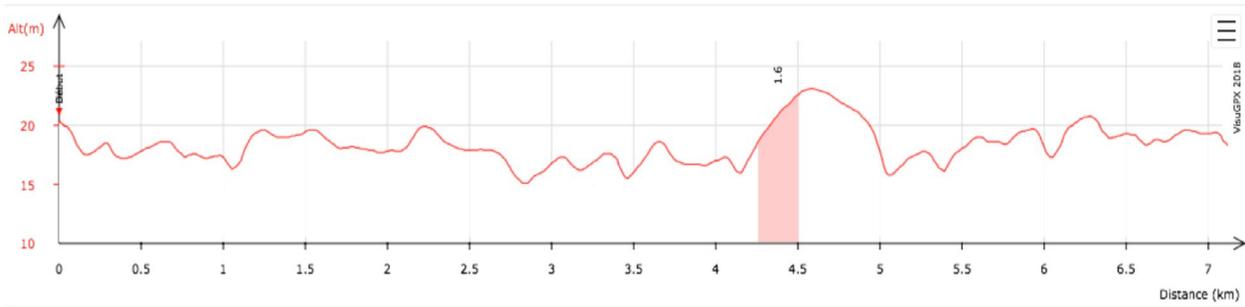
POINTES DANGEREUX GPI MASCULIN

	KM	INDICATION	KM	INDICATION	
	-1.5	ILOTS DIRECTIONNELS	135.5	ILOTS DIRECTIONNELS + ROND POINT PAR LA GAUCHE (virage serré)	B
	-0.4	ILOTS DIRECTIONNELS	137	ILOTS DIRECTIONNELS	O
BOUCLES	5.4	ILOTS DIRECTIONNELS	142.7	VIRAGE EN EPINGLE	
	6.5	ILOTS DIRECTIONNELS	145.1	PLOT EN BETON A DROITE	U
DE	12.4	ILOTS DIRECTIONNELS	145.8	PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT	
	13.4	ILOTS DIRECTIONNELS	146.1	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT	C
DEPART	19.4	ILOTS DIRECTIONNELS	147.4	ILOTS DIRECTIONNELS + ROND POINT PAR LA GAUCHE (virage serré)	
	20.3	ILOTS DIRECTIONNELS	148.9	ILOTS DIRECTIONNELS	L
	26.1	ILOTS DIRECTIONNELS	154.6	VIRAGE EN EPINGLE	E
	27.2	ILOTS DIRECTIONNELS	157	PLOT EN BETON A DROITE	S
	29.6	PASSAGE A NIVEAU	157.7	PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT	
	34.7	ILOTS DIRECTIONNELS	158	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT	F
	35.3	ILOTS DIRECTIONNELS	159.3	ILOTS DIRECTIONNELS + ROND POINT PAR LA GAUCHE (virage serré)	I
	42.6	ILOTS DIRECTIONNELS	160.8	ILOTS DIRECTIONNELS	N
	51.8	ILOTS AU MILIEU DE LA ROUTE	166.5	VIRAGE EN EPINGLE	A
	76.4	RETRECISSEMENT + PONT	168.9	PLOT EN BETON A DROITE	L
BOUCLE	76.6	PASSAGE A NIVEAU	169.6	PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT	E
	83.7	ILOTS AU MILIEU DE LA CHAUSSEE	169.9	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT	S
DES	85.3	PASSAGE A NIVEAU + PASSAGE PONT RETRECISSEMENT A DROITE	171.2	ILOTS DIRECTIONNELS + ROND POINT PAR LA GAUCHE (virage serré)	
	92.4	VIRAGE A GAUCHE DANGEREUX	172.7	ILOTS DIRECTIONNELS	F
MONTS	103	VIRAGE GAUCHE/DROITE EN BAS DE LA DESCENTE + RETRECISSEMENT	178.4	VIRAGE EN EPINGLE	I
	108.8	ILOTS DIRECTIONNELS A GAUCHE EN SORTIE DE VIRAGE	180.8	PLOT EN BETON A DROITE	N
	109.8	DESCENTE DROITE/GAUCHE	181.5	PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT	A
	116.3	DOS D'ANES JUSTE APRES LE VIRAGE A DROITE	181.8	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT	L
	119.7	ILOTS DIRECTIONNELS + ROND POINT PAR LES DEUX COTES	183.1	ILOTS DIRECTIONNELS + ROND POINT PAR LA GAUCHE (virage serré)	E
	125	ILOTS DIRECTIONNELS	184.6	ILOTS DIRECTIONNELS	S
	130.8	VIRAGE EN EPINGLE	190.3	VIRAGE EN EPINGLE	
BOUCLES	133.2	PLOT EN BETON A DROITE	192.7	PLOT EN BETON A DROITE	
	133.9	PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT	193.4	PASSAGE SOUS UN PONT + RETRECISSEMENT	
	134.2	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT	193.7	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT	
FINALES	195	ILOTS DIRECTIONNELS + ROND POINT PAR LA GAUCHE (virage serré)	195	ILOTS DIRECTIONNELS + ROND POINT PAR LA GAUCHE (virage serré)	
	196.5	ILOTS DIRECTIONNELS	196.5	ILOTS DIRECTIONNELS	

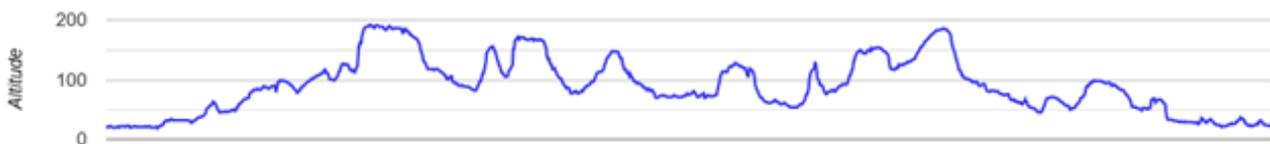
LA CARTOGRAPHIE



PROFIL BOUCLE DE DEPART



PROFIL BOUCLE DES MONTS



PROFIL BOUCLE FINALE

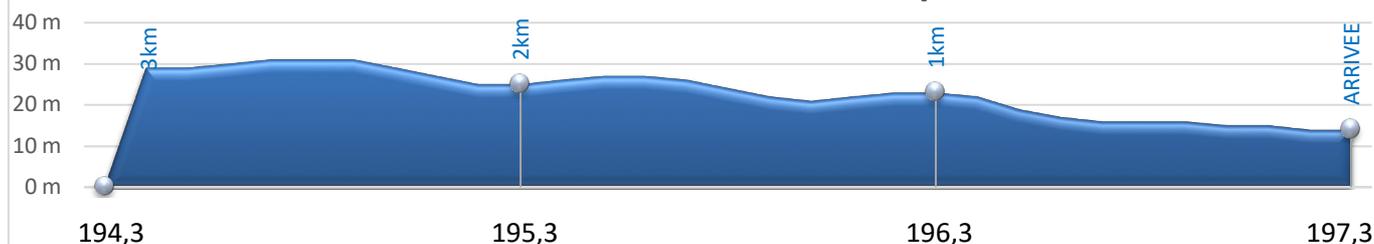


LES 3 DERNIERS KMS



KMS	INDICATIONS	ROUTE	HORAIRES	
			43KM/H	45KM/H
195,9	▶ à droite au stop Rue des anciens combattants	D187	16h33	16h21
196,8	⚠ ILOTS DIRECTIONNELS		16h34	16h22
196,8	⚠ ROND-POINT PAR LA GAUCHE (virage serré)	D187E1	16h34	16h22
197,4	tout droit Rue Jean Jaurès	D187E1	16h35	16h23
197,6	tout droit Rue Jean Jaurès	D187E1	16h35	16h23
197,7	tout droit Rue Jean Jaurès	D187E1	16h35	16h23
198,1	▼ Flamme rouge du dernier Km	D187E1	16h36	16h24
198,3	⚠ ILOTS DIRECTIONNELS		16h36	16h24
198,3	◀ à gauche, aux feux tricolores route de la Victoire	D186	16h36	16h24
199,1	🏁 ARRIVEE 🏁	D186	16h37	16h25

Profil des 3 derniers kilomètres de l'épreuve



NOTES



LES CENTRES HOSPITALIERS



Centre Hospitalier de Saint-Omer
Rue de Blendecques – 62570 HELFAUT
Tél : (+33) 03.21.88.70.00

Centre Hospitalier de Béthune
27, rue Delbecque – 62660 BEUVRY
Tél : (+33) 03.21.64.44.44

Coordonnées de l'organisateur : Association pour l'organisation du Grand Prix International cycliste d'Isbergues

Siège social à l'hôtel de ville d'Isbergues, Place Emile Basly 62330 Isbergues

Site Web: www.gpisbergues.com

Email: contact@gpisbergues.com

Président de l'organisation : Mr Jean-Claude WILLEMS

24, rue Guynemer 62330 Isbergues

Tél : (+33)(0)6.89.06.48.52.

Email : jeanclaude.willems@gpisbergues.com

Seule épreuve cycliste exclusivement professionnelle du département, le **Grand Prix d'ISBERGUES-Pas de Calais** est soumis aux règlements de la Ligue Nationale de Cyclisme et du circuit Europe Tour de l'Union Cycliste Internationale pour laquelle il est classé 1.1.

Le **Grand Prix d'ISBERGUES-Pas de Calais** s'inscrit dans le calendrier de la 27ème Coupe de France 2019, en tant que 14ème épreuve.



Le comité d'organisation remercie l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et financiers sans lesquels il serait impossible de mettre sur pied une telle épreuve et ainsi offrir au public et aux amateurs de sport cycliste ce spectacle gratuit.



Ville d'Isbergues



Pas-de-Calais
Le Département



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

